

Bonjour,

Après la lecture de ce dossier ,

Je suis CONTRE LA LOCALISATION DE CE PROJET

En effet, l'unité de méthanisation serait installée :

- sur le site de la Microville 112, susceptible de se développer et de générer un trafic de personnel, d'usagers et d'habitants de plus en plus important.
- A quelques mètres d'une zone constructible, incluse dans le projet Microville 112.
- A quelques mètres d'une voie de chemin de fer.
- A moins d'1 Km d'une habitation située sur le territoire de Courcy.
- A moins d'1 Km d'un autre établissement classé CMater
- A moins de 300 m de bâtiments actuellement exploités en tant que studios de cinéma par Terralab , les sociétés de production venaient justement sur ce site pour être préserver de tout type de pollution .

Je suis CONTRE L'AUGMENTATION DU TRAFFIC ROUTIER SUR LA D966 EN LIEN AVEC CE PROJET .

En effet , habitant Courcy , j'emprunte très souvent la D966 et je trouve que la circulation sur cette route est déjà très difficile notamment avec la présence des camions venant sur le site CMATER , alors ajouter 800 camions sur cette route est une hérésie qui sera source de bouchons , d'accidents , de pollution sonore et olfactive .

Je suis CONTRE L'AUGMENTATION INCONSIDEREE DES MÉTHANISEURS

Aura-t-on suffisamment de matière pour alimenter ce nouveau méthaniseur sachant qu'un grand méthaniseur est déjà en construction près de Fresnes les Reims et qu'il serait inconcevable que l'on cultive des champs uniquement pour alimenter ces méthaniseurs ! Il serait temps de faire un moratoire comme celui de la région grand est pour éviter le développement anarchique des éoliennes .

Cordialement